



LA SEMAINE DU SAIPER :

Du 11 février au 14 février 2020

contact@saiper.net

CARTE SCOLAIRE 2020

Chaque année, le DASEN tient compte d'une remontée des effectifs faites par les directeurs (enquête lourde) et de l'avis des IEN pour déterminer les mesures d'ouvertures et de fermetures de classes, en fonction de la dotation départementale attribuée par le Recteur. Elles sont déterminées jusqu'à présent par des seuils qui sont différents en fonction du niveau des classes (élémentaires et maternelles) et du fait que l'école soit ou non labellisée en éducation prioritaire. Nous n'avons aucune garantie que ces seuils soient maintenus pour cette carte scolaire car l'Administration parle désormais de « simples repères » !

MOYENNES :

En éducation prioritaire : de 24 à 26 en moyenne selon votre école

Hors éducation prioritaire : 28 en moyenne

REMARQUES : Les ULIS école et les classes d'adaptation (maître E) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la moyenne car les élèves sont déjà comptabilisés dans leur classe d'âge. Les classes de moins de 3 ans font l'objet d'une étude particulière par l'Administration

La carte scolaire sera faite après les élections municipales et l'on peut craindre de nombreuses fermetures classes pour pouvoir mettre en place les CE1 dédoublés en REP, les grande section à 24 et les dédoublements de grande section. Tout cela sera pris sur l'existant.

Direction d'école

Une première réunion sur la simplification de nos tâches a eu lieu au ministère.

Il faut comprendre la simplification de tâches instituées nationalement.

C'est rigolo comme les choses se sont compliquées depuis que l'informatique et les bases de données existent. Une "évolution" est à l'étude sur ONDE pour y inclure "une plateforme" regroupant des documents officiels harmonisés nationalement, comme les PAI, les autorisations de sortie ou le droit à l'image.

La procédure concernant les certificats de scolarité pourrait être simplifiée.

Le PPMS a donc été évoqué, avec "une réflexion juridique en cours sur la répartition des responsabilités entre le directeur et la collectivité locale, de même que le rôle de la DSDEN".

AFFELNET est "étudiée", la DGESCO s'engage à la "revoir".

Une "certaine autonomie" dans la gestion des 108h "pourrait" être accordée. Les modalités restent à définir.

Enfin la durée de validité des PAI serait allongée.

Réforme des retraites et revalorisation salariale

La réforme des retraites, actuellement discutée en commission spéciale à l'Assemblée, aura eu le mérite de soulever une question beaucoup plus large : celle du salaire des profs.

Du fait de son nouveau mode de calcul des pensions, le projet de loi est totalement défavorable aux enseignants.

Aussi, l'exécutif en a promis des vagues de revalorisations afin de contrecarrer les effets négatifs du prochain système universel. Ce vendredi 7 février, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a présenté aux syndicats une synthèse des premiers échanges.

- une enveloppe de 500 millions d'euros supplémentaire sur le budget de l'enseignement pour l'année 2021. Celle-ci sera utilisée au moins pour moitié pour des augmentations de salaires des enseignants en début et en milieu de carrière.

Le ministère a présenté quatre scénarios de primes jouant sur le nombre de personnels concernés, pour des revalorisations sous forme d'une prime sans condition, comprise entre 92 euros et 157 euros net par mois.

Scénario 1 : revalorisation pour les échelons 2 à 5, soit 14 % des profs, avec un maximum de 157 euros net par mois à l'échelon 2 et 64 euros net à l'échelon 5 (rien au-delà).

Scénario 2 : revalorisation pour les échelons 2 à 6, soit 23 % des profs, allant de 128 euros net par mois à l'échelon 2 à 49,80 euros à l'échelon 6 (rien au-delà).

Scénario 3 : revalorisation pour les échelons 2 à 8, soit 44 % des profs, allant de 114 euros net par mois à l'échelon 2 à 14,25 euros à l'échelon 8 (rien au-delà).

Scénario 4 : revalorisation pour les échelons 2 à 11, soit 76 % des profs, allant de 92 euros net par mois à l'échelon 2 à 14,25 euros de l'échelon 8 à 11. Les augmentations de salaires des profs, de la poudre aux yeux ?

Ces 500 millions ne sont toutefois pas suffisants pour pallier les effets de la réforme des retraites. Aussi, le ministère assure qu'il ne s'agit que de la première étape, avant d'autres revalorisations.

Celles-ci ne sont pour l'heure absolument pas chiffrées.

Le ministère préfère ne pas s'avancer pour l'instant, remettant les décisions à de prochaines négociations.

A partir du 24 février, de nouveaux ateliers auront lieu, aussi bien sur des sujets annexes comme la formation des enseignants, la qualité de vie au travail ou l'égalité femmes-hommes, que sur les augmentations de salaires en 2021 et après. Toutes les revalorisations suivantes doivent être calées pour un projet de loi de programmation que l'exécutif espère faire voter fin juin ou début juillet.

Dans sa présentation, le ministère a expliqué qu'une partie sera consacrée aux heures supplémentaires, aux remplacements de courte durée et aux formations réalisées durant les vacances scolaires. En somme, à payer des temps de travail, loin de l'objectif de revalorisation.

Jean-Michel Blanquer n'a pas caché son intention de profiter de la question des augmentations de salaires pour « tout mettre sur la table pour améliorer le service public ». « Pour le ministre, la catastrophe des retraites et la revalorisation nécessaire des salaires est l'occasion de remettre complètement en question l'organisation du métier de professeur.

Pour que la profession retrouve de son attractivité, il faut améliorer le pouvoir d'achat pendant la carrière. Le gouvernement doit prioriser ses objectifs en 2021 pour redonner du crédit à une revalorisation qui se fera sur plusieurs années. » Cette année, le concours de recrutement des professeurs des écoles a enregistré

une baisse de -3 % de ses inscrits ; dans le secondaire, le Capes affiche -8 %, et le concours pour les lycées professionnels, -40 % ! Un rapport sénatorial de 2016 pointait de son côté une progression « inquiétante » du taux de démission des jeunes enseignants (dits stagiaires), passé de 1 % en 2012-2013 à 3,2 % en 2015-2016.

REUNION ORGANE DIRECTEUR

La réunion dans le Nord aura lieu jeudi 13 février 2020, à partir de 9h30 au creps de saint Denis.

La réunion dans le sud aura lieu le jeudi 13 février 2020, à partir de 8h30 au local du syndicat.

La réunion dans l'ouest aura lieu le jeudi et le vendredi à partir de 8h30 au collège des aigrettes.

La réunion dans l'est aura lieu le vendredi 14 février à partir de 8h30 à la médiathèque de sainte Suzanne.

VENDREDI 14 FEVRIER 2020 A MIDI AU MOUFIA a lieu une réunion intersyndicale.